



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21/04/2021

### **Covid-19 à La Réunion Maintien des mesures de protection jusqu'au 7 mai**

*« La situation sanitaire est stable depuis quelques semaines avec un taux d'incidence qui se maintient au-dessus du seuil d'alerte de 100/100 000hab. Du 10 au 16 nous comptons 918 nouveaux cas de Covid-19. 92 personnes sont à ce jour hospitalisées en unité Covid, dont 36 en service de réanimation. La circulation virale et la charge qui pèse sur notre système de santé reste à un niveau élevé.*



*Nous devons poursuivre encore pour quelques semaines nos efforts car notre système de santé est éprouvé par l'épidémie de la Covid et de dengue qui sévissent maintenant sur l'ensemble du territoire. Sur le volet hospitalier, la pression a légèrement baissé et permet de reprendre certaines des opérations les plus urgentes. Des signes encourageants apparaissent toutefois qui démontrent l'efficacité des mesures de restriction : le taux de positivité est de 3,7% alors même que nos dépistages ont augmenté de 10% cette semaine. Le R effectif est en dessous de 1 et le réseau d'alerte des médecins confirme cette légère amélioration.*

Jacques Billant  
Préfet de La Réunion

*J'entends les représentants du corps médical qui m'alertent sur la fatigue de nos soignants. J'entends l'inquiétude des patients qui voient leurs soins déprogrammés. J'entends aussi les familles séparées depuis presque 3 mois et l'incompréhension des parents qui ne peuvent accompagner leurs enfants qui partent faire leurs études en métropole. J'entends les commerçants inquiets pour la santé de leurs entreprises à l'approche de la fête des mères et les restaurateurs pour lesquels l'activité est à l'arrêt.*

*Aussi, en concertation avec les élus, nous avons décidé avec la directrice générale de l'Agence régionale de Santé, de mettre en place une stratégie basée sur 4 axes pour les 15 prochains jours :*

- Maintenir des mesures de restrictions, qui commencent à faire preuve de leur efficacité ;*
- Accélérer la vaccination et élargir les publics prioritaires ;*
- Commencer à travailler à un plan de désescalade des restrictions avec les professionnels et les acteurs du territoire ;*
- Elargir les motifs impérieux pour mieux prendre en compte le droit à une vie familiale normale et les incidents de la vie.»*

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

## Axe 1 : Maintien des mesures de restriction jusqu'au 7 mai

Dans le souci d'une gestion de crise concertée et afin d'informer au plus tôt la population suite aux concertations engagées auprès des élus de proximité, les mesures de protection et de lutte contre l'épidémie de Covid-19 seront reconduites pour 15 jours jusqu'au 7 mai.

Les mesures de protections concernant le territoire seront :

- **La fermeture des établissements recevant du public** de type N soit les bars, les restaurants, de type L soit les cinémas, les salles de spectacles, de type P soit les salles de jeux et casinos, de type T soit les salles d'exposition, les parcs des expositions, et de congrès, de type X soit les salles de sport, de fitness et leurs espaces extérieurs, les établissements sportifs clos et couverts, les salles omnisports en dehors de l'usage scolaire. Seuls les établissements de plein air, les médiathèques et les bibliothèques restent ouvertes.
- **Les protocoles sanitaires renforcés dans les hôtels** : le port du masque est obligatoire lors des déplacements. Les jauges d'accueil dans les espaces communs, y compris extérieurs doivent être affichées. Les services de restauration à table sont fermés. Seul le room-service est autorisé pour les clients de l'hôtel.
- **Les jauges dans les commerces**
  - 1 seul client pour les établissements inférieur à 10m<sup>2</sup>
  - 1 seul pour 10 m<sup>2</sup> par personne pour les établissements de 10 à 400m<sup>2</sup>
  - 1 seul client pour 15m<sup>2</sup> pour les établissements supérieur à 400m<sup>2</sup>
- **La fermeture des magasins non alimentaires et des galeries marchandes de plus de 10 000 m<sup>2</sup>**. Seuls les pharmacies et les commerces alimentaires et les restaurants avec un service de vente à emporter peuvent rester ouverts.
- **La recommandation de 3 jours télétravaillés sur cinq dans le secteur privé comme public** pour tous les métiers qui sont « télétravaillables » (article L 1222-11 du code du travail). Une vigilance toute particulière doit être maintenue lors de réunions de travail. Les moments de convivialité sont proscrits.
- **L'enseignement en distanciel dans les lycées et à l'université** afin de limiter la présence physique et les brassages. Le principe de demi-jauge doit être appliqué. Les dépistages seront renforcés.
- **L'interdiction des compétitions**, rencontres et manifestations sportives. Interdiction de la pratique des sports collectifs et de combat.
- **Le couvre-feu à 18h.**
- **L'interdiction du camping et du bivouac**
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus se déplaçant à pied sur la voie publique.
- La distance minimale est de 2m entre deux personnes en cas d'absence du port du

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

masque

- L'interdiction des pique-niques, de la consommation de boissons avec ou sans alcool ou de nourriture dans les espaces publics et sur la voie publique
- L'interdiction des rassemblements et activités de plus de 6 personnes sur la voie publique
- La distanciation est de 2m entre chaque fidèle dans les lieux de culte
- Les protocoles sont renforcés pour les cérémonies funéraires
- Les séjours avec hébergement dans les structures d'accueil collectives de mineurs à l'exception des publics de l'aide à l'enfance ou les enfants handicapés sont interdits. Cette mesure sera maintenue durant les congés scolaires de mai.
- Le port du masque est obligatoire pour tous élèves à partir du CP

## **Axe 2 : Accélération de la vaccination et élargissement des publics prioritaires**

Au 18 avril, 55 749 Réunionnais ont déjà reçu au moins une injection vaccinale. 29 650 ont reçu 2 injections et sont donc protégés contre les formes les plus sévères de la maladie.

- **Augmentation des livraisons de vaccin**

Les vaccins Pfizer et Janssen ont fait preuve de leur efficacité dans le cadre des protocoles de recherche clinique rigoureux avant d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché. L'agence européenne du médicament vient par ailleurs de souligner que le rapport bénéfices/risques n'est pas contestable pour le vaccin Janssen.

Dès la semaine prochaine, des doses supplémentaires de vaccin seront livrées à La Réunion : 3000 doses de Janssen viendront s'ajouter à la dotation initiale de 15 000 doses. Elles seront distribuées dès la 1ère semaine de mai.

S'ajoutent à ces doses supplémentaires, les nombreuses possibilités de rendez-vous, encore disponibles sur les créneaux déjà ouverts en centres de vaccination pour la période du 19 avril au 16 mai.

- **Intensification des opérations de vaccination**

Outre ces possibilités d'injections supplémentaires les vecteurs de vaccination vont être renforcés :

- La création de 4 nouvelles lignes de vaccination dans les centres de Pierrefonds, Saint-André, Saint Denis et du CHOR pour un potentiel de 252 injections supplémentaires journalières.
- Le doublement du nombre de lignes sur le site du CHU Nord dès le 26 avril pour une capacité supplémentaire de 126 injections par jour.
- Le transfert du centre de vaccination Reydellet à la Nordev dès le 26 avril. Ce transfert permettra d'ajouter une 5<sup>ème</sup> ligne de vaccination aux 4 déjà existantes destinée aux personnes âgées de 75 ans et plus. Chaque nouvelle ligne permet de vacciner en moyenne 63 personnes de plus par jour. A terme et en fonction de la disponibilité des doses, le site de la Nordev pourra accueillir jusqu'à 20 lignes et ainsi

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

être transformé en centre de grande capacité de vaccination, couramment « vaccinodrome ».

- L'augmentation du nombre de professionnels libéraux pouvant vacciner et du nombre de doses mises à leur disposition. Cette évolution permettra 4 000 injections supplémentaires dès la semaine prochaine.
- **Elargissement des publics concernés par la vaccination**

Les publics concernés par la vaccination sont identiques à la métropole. Toute personne âgée de plus de 55 ans, sans autre critère de pathologie, sera éligible à la vaccination à La Réunion au lieu des seules personnes de plus de 70 ans jusqu'à présent.

Parmi elles, certaines professions ont accès à la vaccination de manière prioritaire depuis lundi dernier, avec des créneaux réservés au centre de Pierrefonds.

Ces professionnels sont :

- Les professeurs des écoles, collèges et lycées ;
- Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;
- Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ;
- Les professionnels de la petite enfance, dont les assistants maternels ;
- Les personnels techniques des collectivités intervenant dans les établissements scolaires ;
- Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Les professionnels de la protection de l'enfance ;
- Les policiers nationaux ;
- Les gendarmes ;
- Les douaniers ;
- Les policiers municipaux ;
- Le personnel de l'administration pénitentiaire (surveillants, agents du SPIP, agents administratifs et techniques évoluant dans la détention).

Suite à la décision du ministère de la santé cette liste est désormais élargie aux professionnels du secteur privé :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

L'organisation de créneaux de rendez-vous dédiés pour ces professionnels va être lancée dès demain pour une prise d'effet dès le début de la semaine prochaine.

Les personnes âgées de plus de 75 ans disposent également de créneaux prioritaires dans 4 centres de vaccination :

- Au sud à Pierrefonds
- Au nord à la Nordev
- A l'ouest au CHOR

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

- A l'est à Saint-André

Une opération de rappel est en cours, avec l'assurance maladie, auprès des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées afin de les sensibiliser à l'importance de la vaccination et de leur proposer un rendez-vous dans l'un de ces 4 centres.

Tous les centres de vaccination seront ouverts les 1<sup>er</sup> et 8 de mai.

### **Axe 3 : Elaboration d'un plan de levée progressif des restrictions**

Afin de permettre aux professionnels, aux élus et aux acteurs du territoire d'avoir de la visibilité sur l'évolution des mesures et pour leur permettre d'adapter leur activité, une phase de concertation sera engagée rapidement.

Elle permettra d'identifier les espaces de liberté et les mesures qui pourront être levées progressivement, à compter du mois de mai, si l'épidémie commençait à régresser sur le territoire.

### **Axe 4 : Des motifs impérieux familiaux élargis à certaines situations pour mieux prendre en compte le droit à une vie familiale normale et la sécurisation des entrées sur le territoire**

La pandémie impose depuis plusieurs mois des mesures sanitaires d'ampleur aux frontières et des restrictions de circulation qui pèsent sur les familles. A compter du 24 avril, le célibat géographique sera considéré comme un motif impérieux de déplacement. Les voyageurs devront présenter leur livret de famille, certificat de mariage, pacs ou certificat de concubinage lors du dépôt de la demande de motif impérieux de déplacement.

Par ailleurs, la garde des petits-enfants par les grands-parents et l'accompagnement des enfants étudiants dans le cadre d'un déménagement ou d'une installation en métropole seront analysés d'ici aux vacances scolaires.

Pour les situations d'urgence telles que les décès ou la visite d'un proche en fin de vie, les voyageurs pourront se présenter directement à l'embarquement sans déposer de demande sur la plateforme en ligne. Le contrôle des pièces justificatives sera effectué directement par la compagnie aérienne et les services de la police aux frontières.

### **Des entrées sur le territoire dans un cadre sécurisé**

Ces assouplissements se feront de manière sécurisée avec :

- Le maintien du contrôle des motifs impérieux de déplacement en préfecture, via la plateforme de suivi des motifs impérieux, sauf pour les cas d'urgence ;
- et la mise en place d'une expérimentation des certificats de test et de vaccination par l'application TousAntiCovid Carnet.

Suite aux annonces de Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, l'expérimentation de l'utilisation de la fonctionnalité TousAntiCovid Carnet sera mise en œuvre dans les semaines à venir sur les vols à destination de La Réunion.

L'application permettra de présenter les certificats de test négatif et les attestations de vaccination. Ce procédé évitera ainsi toute fraude possible liée à la présentation de faux

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

résultats de tests. Elle permettra de proposer un service simple et gratuit pour tous et d'assurer la sécurité des données sanitaires.

**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974